



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-05

Membres : 11
 Présents : 10
 Votants : 9
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 18 mars, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mars 2024

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Duhamel Marie-Laure, Turbiez Chantal, Marcais Bertrand, Landeau Aurore, Brard Michel, Maligne Francis

Excusés : Champroy Nahoum

Madame Landeau est nommée secrétaire de séance

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023-42 du 26 octobre portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune du Châtenet en Dognon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Sous la présidence de M Grenaille, M le Maire présente de CFU et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le compte financier unique pouvant se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL (M57) - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	183 041,40	394 753,00	577 794,40
	Recettes réalisées (1)	B	126 412,50	373 302,27	499 714,77
	Restes à réaliser	C	22 337,35	0,00	22 337,35
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	220 734,77	482 649,23	703 384,00
	Dépenses réalisées (1)	E	100 130,13	368 491,77	468 621,90
	Restes à réaliser	F	109 965,00	0,00	109 965,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	26 282,37	4 810,50	31 092,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	37 693,37	87 896,23	125 589,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	63 975,74	92 706,73	156 682,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-87 627,65	0,00	-87 627,65
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-23 651,91	92 706,73	69 054,82

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

APRES EN AVOIR DELIBERE, hors de la présence de M le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, approuve le compte financier unique 2023 à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune du Châtenet en Dognon
- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
Au CHATENET en DOGNON, le 18 mars 2024
Le MAIRE, Hervé VALADAS

SECRETAIRE DE SEANCE



